

### **Considérant**

- la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020, adaptant le droit cadre applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- l'arrêté du ministère de la sante du 17 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- la lettre du 20 avril 2020 de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, relative à l'organisation de la fin de l'année dans l'enseignement supérieur,

**Les concours d'entrée pour l'année scolaire 2020-2021 pour les disciplines ou cursus qui suivent sont modifiés à titre exceptionnel comme suit :**

### **Pour tous les concours, y compris ceux déjà réalisés**

Les candidats admis au concours d'entrée en 1<sup>er</sup> cycle supérieur pour l'année scolaire 2020-2021 qui ne sont pas ressortissants d'États francophones devront présenter avant le 31 août 2020 un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Les candidats admis au concours d'entrée en 2<sup>e</sup> cycle supérieur ou en cycle supérieur pour l'année scolaire 2020-2021 qui ne sont pas ressortissants d'États francophones devront présenter avant le 31 août 2020 un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

## DISCIPLINES CHORÉGRAPHIQUES

---

Notation Laban (L3)	Maintenu : <b>8 juin 2020</b> par visioconférence
Notation Benesh (L3)	Maintenu : <b>13 juin 2020</b> par visioconférence
Danse 2 <sup>e</sup> cycle supérieur	Maintenu : <b>6 juillet 2020</b> par visioconférence

## CYCLE PRÉPARATOIRE DE MUSICOLOGIE

---

Épreuves éliminatoires	Épreuve orale, individuelle de formation musicale : <b>4 et 5 juin 2020</b> en visioconférence
Épreuves d'admission	Épreuves écrites et orales <b>à distance</b>

## CYCLE SUPÉRIEUR DE MUSICOLOGIE

---

Épreuves éliminatoires	Épreuve orale, individuelle de formation musicale : <b>4 et 5 juin 2020</b> en visioconférence
	Épreuve instrumentale <b>annulée</b>
Épreuves d'admissibilité	Entre le <b>8 et le 19 juin 2020</b> Module 1 : <b>épreuve à distance</b> commune aux quatre disciplines  Module 2 : <b>épreuve à distance</b> commune aux trois disciplines <i>Esthétique, Histoire de la musique, Métiers de la culture musicale</i>
Épreuves d'admission	Entre le <b>8 et le 25 juin 2020</b> À distance

## CYCLE SUPÉRIEUR D'ÉCRITURE

---

Épreuves d'admission	Deux examens écrits à distance : <b>2 et le 4 juin 2020</b> - Chant donné (quatuor à cordes) de style classique ou romantique - Basse donnée fuguée (pour 4 voix mixtes, dans les clés anciennes) de style baroque
----------------------	--

## 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR DE COMPOSITION

*N.B. : Le concours d'entrée en 1<sup>er</sup> cycle supérieur de composition a déjà eu lieu*

---

Épreuves d'admission	Épreuve d'orchestration à distance : <b>dimanche 7 juin 2020</b>  Épreuve orale d'analyse à distance : <b>mardi 9 juin 2020</b>  Épreuve orale à distance devant le jury : <b>mercredi 10 juin 2020</b>
----------------------	--

# FORMATION SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON

---

## Épreuves d'admissibilité

Réalisation d'un projet personnel à adresser au plus tard : le **8 mai 2020**  
(en version numérique dématérialisée avec note explicative en format PDF par Wetransfer)

---

Épreuves à distance de mathématiques et physique : **9 juin 2020**

---

Épreuve à distance de réflexion scientifique : **9 juin 2020** 16h30 – 18h30  
(nouvelle épreuve par QCM en ligne)

---

Oral à distance de sciences : **16 juin 2020**  
(nouvelle épreuve 20 min max. par candidat, convoqué 15 min avant l'horaire de passage)

---

Épreuves écrites de musique à distance : **10 juin 2020**

- Dépistage de fautes
- Dictée à 2 voix, dictée d'accords, dictée atonale
- Reconnaissance de tonalités et cadences
- Reconnaissance d'œuvres classiques
- Reconnaissance d'œuvres de musiques actuelles
- Épreuve écrite d'analyse comparée

---

Oral à distance d'analyse : **17 juin 2020**  
(nouvelle épreuve 20 min max par candidat, convoqué 15 min avant l'horaire de passage)

---

## Épreuves d'admission

Épreuve orale à distance de formation musicale : **23 juin 2020** à partir de 9h

---

Épreuve écrite à distance d'Harmonisation d'une mélodie dans le style classique : **23 juin 2020** à partir de 14h

---

Épreuve orale à distance d'écoute critique à partir d'enregistrements : **24 juin 2020** à partir de 9h

---

Épreuve écrite à distance d'analyse comparée à partir de films, vidéos, ou d'extraits tirés du répertoire cinématographique : **24 juin 2020** 14h – 17h

---

Entretiens à distance en français avec le jury : **25 et 26 juin 2020** (chaque entretien dure 20 min max par candidat, convoqué 15 min avant l'horaire de passage)

- Culture
- Motivation
- Technique

---

### Épreuves d'admissibilité

- coef 1** : Reconnaissance d'œuvres classiques / Reconnaissance d'œuvres M.A.
- coef 2** : Analyse comparée / Oral d'analyse
- coef 3** : Formation musicale
- coef 4** : Mathématique / Physique / Réflexion scientifique / Oral de sciences
- coef 6** : Projet

### Épreuves d'admission

- coef 3** : Formation musicale / Harmonie / Oral d'écoute critique / Analyse filmique
- coef 5** : Entretien culture / Entretien motivation / Entretien technique

## FORMATION À L'ENSEIGNEMENT (CA)

---

Épreuves d'admissibilité

**Du 9 mars au 5 juillet 2020**

(sous réserve d'autorisation d'organiser les épreuves en présentiel)

---

Épreuves d'admission

Discipline formation musicale : **2 juillet 2020**

Autres disciplines : **3 juillet 2020**

épreuve écrite à distance de commentaires d'écoute et analyse. (4h)

épreuve écrite à distance de commentaire de texte. (3h30)

---

Entretien avec le jury (30 à 40 min max.) :

**du 3 au 25 septembre 2020**

## DIPLÔME DE COMPOSITION DE MUSIQUE A L'IMAGE (DCMI)

---

Épreuves d'admission

Sur consultation du dossier du candidat

Entretiens annulés

## 3<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

**Doctorat Recherche et pratique, Diplôme d'artiste interprète (DAI), diplôme d'artiste interprète-Répertoire contemporain (DAIC)**

Dates et modalités inchangées

---

**Doctorat d'Art et de création SACRe**

Dates et modalités inchangées

Entretiens d'admission à distance

### Conditions particulières : télé-examens ou épreuves à distance

Les télé-examens ou épreuves à distance se dérouleront selon des protocoles adaptés par discipline ou cursus et dont la faisabilité aura été préalablement validée par les responsables pédagogiques du Conservatoire.

Pour une épreuve écrite à distance par télé-examen, les candidats seront préalablement informés par courrier électronique des modalités de déroulement de l'examen, des modalités, date et heure de réception des sujets, des conditions de réalisation du travail, des modalités, date et heure de remise du travail, date d'envoi du message électronique faisant foi.

Un numéro d'appel d'urgence en cas de problème lié à l'examen à distance est communiqué aux candidats.

Dans la mesure du possible, la programmation des épreuves à distance tiendra compte des décalages horaires éventuels pour les candidats résidant à l'étranger.

Lorsque les conditions d'exécution du travail l'exigent, le candidat signe une attestation sur l'honneur qui certifie qu'il les a respectées en totalité, attestation qu'il remet avec son travail.

Pour une épreuve orale à distance par télé-examen, les candidats seront invités à effectuer un test de connexion en amont de l'épreuve et seront préalablement informés par courrier électronique des modalités de déroulement, date et heure de l'épreuve.